



**1^{ère} TABLE RONDE MULTI ACTEURS
SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES
ENVERS LES ELEVEURS DU SAHEL**

Ouagadougou, Burkina Faso, 7 et 8 juin 2018

Communiqué final

En partenariat avec



CISU CIVIL SOCIETY IN
DEVELOPMENT



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

I. Introduction

1. A l'initiative conjointe de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), du Gouvernement du Burkina Faso et du Réseau Billital Maroobé (RBM) s'est tenue à Ouagadougou, les 7 et 8 juin 2018, la réunion des experts de la 1^{ère} Table ronde multi acteurs sur la responsabilité sociale des industries extractives envers les éleveurs du Sahel.

2. La rencontre a regroupé six principaux groupes d'acteurs, à savoir : (i) les institutions d'intégration régionale et d'appui technique (CADHP, CEDEAO, UEMOA, CILSS, ALG et Hub Rural) ; (ii) les institutions publiques, les collectivités locales et les administrations territoriales du Burkina Faso et du Niger ; (iii) les Chambres des mines du Burkina Faso et des industries extractives exerçant leurs activités au Burkina Faso et au Niger ((iv) les réseaux régionaux de producteurs ruraux partenaires (APESS, ROPPA, RBM) ; (v) les partenaires techniques et financiers impliqués dans le soutien au développement de l'élevage dans la région (CARE, SNV, Inter-Réseaux, Vétérinaires Sans Frontières-Belgique) ; Des projets et programmes de développement (PRAPS Burkina Faso, PRAPS Niger) et (vi) des personnes ressources. La liste des participants est jointe en annexe.

4. La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par Monsieur Oumarou IDANI, Ministre des Mines et des Carrières du Burkina Faso, en présence de Monsieur Sommanogo KOUTOU, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques du Burkina Faso, et de plusieurs autres personnalités, en l'occurrence Madame Ulla Næsby TAWIAH, Ambassadeur du Royaume de Danemark au Burkina Faso, Monsieur Issa MAÏDAGI, Secrétaire Général, Représentant le Ministre du Pétrole du Niger, Madame Valérie COUILLARD, Représentante de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et Monsieur Zakariaou DIALLO, Président du RBM.

5. Les travaux de la table ronde ont été structurés autour i) d'une session de mise à niveau scientifique avec une présentation de plusieurs communications (par les Universités de Paris I Panthéon-Sorbonne, Freie Universität Berlin, Abdou Moumouni de Niamey) en séances plénières, ii) une session de partage d'expériences et de témoignages (Chambre des Mines Burkina, Maires de Falagountou et Gothèye, Coalition Burkinabè des Défenseurs des Droits Humains et ROTAB) également en plénière et iii) d'une session de transformation des échanges d'expérience en propositions concrètes au cours de trois ateliers thématiques. La modération de la rencontre a été assurée par Dr. Yamar MBODJ, Directeur Exécutif du Hub Rural.

8. Les travaux de groupe ont permis de faire une analyse approfondie du (i) cadre juridique et politique des activités extractives et d'élevage, (ii) des espaces de dialogue et de partage d'informations au niveau local, national et régional, entre OSC et industries extractives (iii) des outils, des meilleures pratiques et des études de cas à valoriser.

9. Les conclusions des travaux ont été soumises à un Panel de Haut niveau, constitué des (i) Secrétaires Généraux des Ministères des Mines et Carrières et du Pétrole, respectivement du Burkina Faso et du Niger, (ii) les Directeurs Généraux de de l'Aménagement des espaces pastoraux du Burkina Faso et de la Recherche géologique et minière du Niger, (iii) la représentante du groupe technique de travail sur l'environnement et les industries extractives de l'Union africaine, (iv) les représentants de la CEDEAO et de l'UEMOA, (v) le représentant du Ministère de l'administration territoriale du Burkina Faso, (vi) le

représentant des collectivités locales, (vii) les représentants du RBM et de la société civile, (viii) la représentante de la Chambre des Mines du Burkina Faso. A l'issue de larges échanges, le Panel a conclu aux recommandations suivantes :

I) Sur le cadre juridique et politique existants

❖ A l'endroit des Etats :

- ✓ Mettre en place un mécanisme d'information et de sensibilisation des acteurs pour leur appropriation des textes juridiques ;
- ✓ Veiller à la prise en compte de manière claire des aspects élevage et pastoralisme dans les Codes miniers et pétroliers ;
- ✓ Harmoniser les textes en relation avec les directives de la CEDEAO et de l'Union africaine ;
- ✓ Adopter les décrets d'application manquants de l'ordonnance sur le pastoralisme au Niger ;
- ✓ Concevoir et mettre en application des procédures inclusives lors des audiences publiques et des consultations publiques ;
- ✓ Prendre des mesures afin de contraindre les industries à ne pas laisser des déchets industriels à l'air libre.

❖ A l'endroit des industries extractives

- ✓ Eviter d'implanter des bases vie dans les espaces pastoraux lorsqu'elles sont susceptibles d'entraver la mobilité des éleveurs ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes de réclamation et de recueil des plaintes adaptées aux problèmes spécifiques des éleveurs sédentaires et transhumants, et des autres usagers mobiles des territoires.

❖ A l'endroit des experts, ONG et institutions d'intégration

- ✓ Renforcer les capacités en RSE de tous les acteurs (Etats, OSC, entreprises, etc...) ;
- ✓ Vulgariser les normes nationales, régionales et internationales à tous les niveaux.

2) Sur les espaces de dialogue et de partage de l'information

❖ Au niveau des villages impactés :

- ✓ Prendre en compte de manière spécifique l'élevage et les usagers mobiles des territoires dans les mécanismes existants (EIES et PGES) lors du diagnostic (évaluation des risques), lors de la définition des mesures de prévention/atténuation/compensation des impacts et dans la composition des cadres de dialogue/suivi.

❖ Au niveau des cadres de concertation des mines :

- ✓ S'assurer de la représentation des éleveurs (notamment transhumants), par le renforcement de l'information et de la sensibilisation et en s'appuyant sur l'accompagnement des OSC et organisations d'éleveurs existants.

❖ **Au niveau des communes :**

- ✓ Opérationnaliser/renforcer les commissions foncières (Niger) et commissions foncières villageoises (Burkina Faso) dans les communes impactés.

❖ **Au niveau des régions ou des provinces :**

- ✓ Mettre en relation/connecter les comités de transhumance transfrontalière et nationale avec les industries extractives là ou cela est pertinent ;
- ✓ Promouvoir la mise en œuvre de projets intégrés entre l'élevage et les industries extractives, à l'image du Projet de Pôle de croissance du Sahel au Burkina Faso.

❖ **Au niveau national :**

- ✓ Mettre en place un mécanisme permanent de dialogue entre les Ministères en charge des industries extractives, de l'environnement et de l'élevage ;
- ✓ Assurer/renforcer la représentation des OSC de pasteurs/éleveurs dans les commissions d'évaluation des études d'impact ;
- ✓ Insérer les services techniques des Ministères en charge de l'élevage dans les commissions d'évaluation des études d'impact.

❖ **Au niveau sous régional :**

- ✓ Mettre en place un mécanisme inter-état de dialogue pour le partage d'expériences et l'harmonisation des codes miniers et pétroliers.

3) Sur les outils et meilleurs pratiques

❖ **A l'endroit des industries extractives :**

- ✓ Veiller à mettre à disposition des éleveurs et pasteurs les superficies non occupées par les infrastructures minières dans le permis d'exploitation, si elles sont encore saines;
- ✓ Accompagner, en relation avec les acteurs concernés, la définition et l'aménagement d'aires de pâturage et parcours de transhumances, en cas d'occupation des espaces pastoraux ;
- ✓ Les industries extractives doivent construire des cases de santé et des classes, faciliter la mise à disposition de facilité pour les évacuations sanitaires ;
- ✓ Privilégier les approvisionnements en circuit court auprès des éleveurs locaux pour leur besoin en viande et en Lait ;
- ✓ Mieux prendre en compte les ressources pastorales (aires de pâturage, couloirs, points d'eau) dans leurs études d'impact ou de faisabilité ;
- ✓ Accompagner la définition et l'aménagement d'un nouveau tronçon de transhumance pour contourner leur site ;
- ✓ Favoriser l'emploi local pour fixer les jeunes dans leur zone d'origine ;
- ✓ Se préoccuper, non seulement , de leurs engagements vis-à-vis des Etats où ils exploitent les ressources, mais aussi, « aller au-delà » comme prévu dans la définition donné par l'UE de la RSE en s'attachant à la question du respect des droits de l'homme à laquelle ils sont tenus dans leurs pays d'origine (cf Guide OCDE) ;

- ✓ Privilégier, dans le cadre de leur RSE, le financement des plans locaux de développement.
- **A l'endroit des Etats :**
 - ✓ Classer les terres à vocation pastorale le plus vite possible pour qu'elles bénéficient du même niveau de protection que les forêts classées et éviter qu'elles fassent l'objet de conflit en cas de délivrance d'un permis d'exploitation ;
 - ✓ Prendre, toutes les dispositions pouvant clarifier les obligations légales réciproques (dont l'indemnisation des droits d'usage) et dont les industries et les associations de défense de droits des éleveurs sont demandeuses ;
 - ✓ Renforcer la scolarisation des enfants de pasteurs pour qu'ils puissent saisir les opportunités locales d'offres d'emploi.

Ouagadougou le 8 juin 2018

Le Président de séance



Monsieur Mabourlaye NOMBRE
Secrétaire Général du Ministère
des Mines et des Carrières